



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/RBP/CONF.5/11  
24 août 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

QUATRIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
CHARGÉE DE REVOIR TOUS LES ASPECTS  
DE L'ENSEMBLE DE PRINCIPES ET DE RÈGLES  
ÉQUITABLES CONVENUS AU NIVEAU MULTILATÉRAL  
POUR LE CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES  
RESTRICTIVES

Genève, 25-29 septembre 2000  
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

DÉCLARATION DE JAIPUR

Le Séminaire régional sur le droit et la politique de la concurrence pour l'Asie et le Pacifique (Jaipur, Inde, 13-15 avril 2000), organisé dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables, en accord avec le point 6 des conclusions adoptées lors de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence<sup>1</sup>, a adopté la Déclaration de Jaipur ci-jointe en annexe à l'intention de la quatrième Conférence.

---

<sup>1</sup> Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa deuxième session (TD/B/COM.2/19-TD/B/COM.2/CLP/14).

## DÉCLARATION DE JAIPUR

Le Séminaire régional sur le droit et la politique de la concurrence pour la région Asie-Pacifique s'est tenu à Jaipur (Inde) du 13 au 15 avril 2000, dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables.

Soucieux de rendre la mondialisation à la fois plus efficace et plus équitable, conformément au vœu émis par la CNUCED à sa dixième session dans la Déclaration de Bangkok (par. 4 du document TD/387 du 18 février 2000), le séminaire souscrit pleinement à l'avis selon lequel "outre les efforts nationaux, la communauté internationale dans son ensemble doit assurer un environnement mondial favorable par une coopération renforcée dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la concurrence et du financement...". Le séminaire souligne à cet égard que la concurrence doit pouvoir s'appuyer sur des politiques et des règles efficaces visant à tirer au mieux parti de l'affectation des ressources tout en offrant des possibilités équitables de participation au marché.

Au cours de l'échange de données d'expérience qui a eu lieu pendant le séminaire, il est apparu clairement que si certains pays en développement de la région avaient depuis peu adopté une législation en matière de concurrence, d'autres étaient dotés de systèmes dépassés qu'il fallait revoir pour en améliorer l'efficacité. D'autres encore, en fait majoritaires, n'ont toujours pas de législation régissant la concurrence, bien que la plupart soient conscients des questions en jeu et que certains aient déjà élaboré des projets de lois et reçoivent une assistance technique d'organisations internationales.

Dans ce contexte, l'importance de la coopération a été soulignée de même que la nécessité de normes internationales. S'agissant de formuler une législation et une politique nationales en matière de concurrence, il a été admis que les principes de base du droit et de la politique de la concurrence avaient une large application mais qu'il fallait tenir compte du stade de développement économique, du dispositif judiciaire, du système social et des spécificités de chaque pays.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'un renforcement des institutions et des capacités pour appliquer efficacement le droit et la politique de la concurrence. Une assistance technique était nécessaire notamment sous forme de services consultatifs pour élaborer, moderniser et améliorer la législation et la politique en matière de concurrence, ainsi que pour réglementer la coopération entre États. Les participants ont fait observer qu'une coopération entre les autorités chargées de réglementer la concurrence devenait de plus en plus indispensable compte tenu de la mondialisation des marchés, car les lois et systèmes nationaux en matière de concurrence étaient limités par les frontières des pays. La CNUCED et d'autres organisations internationales s'occupant de concurrence étaient donc appelées à accroître leur aide aux pays de la région pour les aider à promouvoir la concurrence.

Les participants ont fait valoir que les agents de l'État et administrations publiques mais aussi les acteurs intervenant sur les marchés, y compris les consommateurs et représentants du secteur privé, devaient défendre la concurrence. Ils ont insisté sur le fait que l'instauration d'un dialogue avec la société civile était un moyen efficace d'éduquer le public et les représentants du secteur privé dans ce domaine.

Les participants ont indiqué que les politiques en matière de concurrence étaient aussi plus efficaces lorsque les consommateurs avaient la possibilité de prendre des décisions en connaissance de cause et qu'ils contribuaient à contrôler les pratiques faisant obstacle à la concurrence et exerçaient leur pouvoir d'achat pour les sanctionner.

En conséquence, conformément au Plan d'action sur les questions relatives à la concurrence de la dixième session de la CNUCED et compte tenu de l'importance de la politique de la concurrence pour promouvoir le développement et la santé de l'économie, le séminaire recommande à la quatrième Conférence d'élaborer un plan de travail suivant les grands axes ci-après :

A. Renforcement des capacités institutionnelles

- La CNUCED devrait continuer d'offrir et dans la mesure du possible accroître, en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes, son assistance technique, ses services consultatifs et ses activités de formation. Les participants au séminaire ont recensé les besoins spécifiques suivants : préciser les méthodologies à utiliser pour définir les marchés concernés et évaluer le pouvoir de marché;
- La CNUCED devrait poursuivre son travail d'élaboration de lois types pour les pays en développement et les autres pays.

B. Défense de la concurrence et éducation du public

- Il faudrait fournir un soutien aux autorités publiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs et les aider à éduquer le public et les représentants des secteurs privés dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence; il conviendrait en outre de les encourager à défendre la concurrence;
- Le secteur privé de même que les organisations de consommateurs devraient être associés à ce processus éducatif;
- Il faudrait favoriser l'élaboration de programmes sur l'économie et le droit de la politique de la concurrence dans les universités et établissements d'enseignement professionnel.

C. Études relatives aux obstacles à la concurrence

La CNUCED devrait continuer d'étudier les obstacles entravant la concurrence en mettant en particulier l'accent sur les points suivants :

- La "masse critique" par rapport à la concurrence interne en tant que déterminants de la compétitivité;
- Le traitement des importations parallèles en tant qu'aspect de l'application de la politique de la concurrence par rapport au taux de pénétration des importations;
- Les avantages du droit et de la politique de la concurrence pour les consommateurs; le lien entre la politique de la concurrence et l'investissement;

- Le lien entre la politique de la concurrence, la privatisation et la déréglementation;
  - L'impact des cartels internationaux sur les pays en développement.
- D. Contribution à d'éventuels accords internationaux en matière de concurrence
- La CNUCED devrait continuer d'apporter sa contribution aux délibérations sur l'éventuelle mise en place d'accords internationaux en matière de concurrence, s'agissant notamment des points suivants :
    - La définition des buts et objectifs des pays en développement;
    - La complémentarité de la coopération aux plans bilatéral, régional et multilatéral;
    - Les dispositions relatives au traitement spécial et différencié;
    - Le rôle des divers mécanismes concernant le règlement des différends et les plaintes et la progressivité des procédures.

-----